

**BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat**

**BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat**

Lors de la décision d'admission, la direction du programme d'études présente le dossier de candidature de son étudiant aux ESP. La direction de l'unité académique et le directeur de recherche doivent remplir le formulaire A-B en précisant le montage financier offert et, dans le cas d'un renouvellement, joindre une lettre du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux.

<b>MONTANTS :</b>	Bourse A - de 7 000 \$, renouvelable 1 fois Bourse B - de 10 000 \$, renouvelable 2 fois
<b>OUVERTURE DES CONCOURS :</b> <i>(3 fois par année)</i>	Si la bourse commence à l' <u>automne</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre</b></li> </ul> Si la bourse commence à l' <u>hiver</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février</b></li> </ul> Si la bourse commence à l' <u>été</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin</b></li> </ul>
<b>CRITÈRES À RESPECTER :</b> <i>(sujet à vérification par les ESP)</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Le candidat doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet.</li> <li>2 - Le candidat doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier, incluant une cotutelle de thèse dans le cas du doctorat. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée.</li> </ul> </li> <li>3 - <b>Bourse A :</b> l'étudiant doit avoir été inscrit pendant un maximum de 3 trimestres à la maîtrise en statut plein temps. <b>Bourse B :</b> réservée au candidat qui a complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À noter que les baccalauréats composés de majeur, de mineur ou de certificat ne sont pas acceptés.</li> </ul> </li> <li>4 - Il est de la responsabilité de l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, etc.) Les ESP informeront alors l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'il pourra recevoir en surplus de son autre bourse, <u>la valeur des bourses reçues ne devant pas dépasser 31 000 \$</u> par année académique. Mais surtout, les étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.</li> </ol>
<b>FORMULAIRE À REMPLIR :</b>	Cliquez <a href="#">ici</a>
<b>RENSEIGNEMENTS :</b>	Elyse Tremblay Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 226 Montréal QC H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 <a href="mailto:elyse.tremblay@umontreal.ca">elyse.tremblay@umontreal.ca</a>